Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260311-D26_18-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_18

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 11 mars**, à 19 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le jeudi 05 mars 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 20
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 05 mars 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme GIROUX Yolande, Mme DELAHAIS Odile, M. DENOUAL Jean, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
M. LARCHER François, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme POREE Fabienne, Mme DONDEL Hermina, Mme CHAUVIN Adeline, Mme FERRÉ Karine, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille, Mme AOUSTIN Nathalie, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. COCHARD Alain pouvoir à Mme DELAHAIS Odile, Mme BAUDOIN Nadine pouvoir à Mme CHAMPAGNAY Annie, M. RIAUX Bertrand pouvoir à Mme DUTAY-MOREL Isabelle, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie pouvoir à Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël pouvoir à M. DESBOIS Jean-Pascal.

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, M. LEPORT Florian.

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DONDEL Hermina, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260311-D26_18-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2026

26-18)ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire.

Nomenclature : 5.2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/Fonctionnement des assemblées

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a été invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A cet effet, le nom de Mme Hermina DONDEL a été proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de retenir cette désignation.

Ensuite, le procès-verbal du 11 février 2026, dont un exemplaire a été adressé à chaque Conseiller Municipal, a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal et a été validé à l'unanimité.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

H. DONDEL

Le Maire,

J. LE BESCO